



# ACTION DE SENSIBILISATION COLLECTIVE A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Qui est concerné ?

Ces actions ciblent tous les professionnels employeurs comme salariés.

## Comment ça se passe ?

### Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise.

Risque chimique, risques liés à l'exposition au bruit, risques liés au travail sur écran, réalisation du document unique d'évaluation des risques, risque routier ... autant de sujets qui peuvent être abordés lors des actions de sensibilisation. Les préventeurs du service de prévention et de santé au travail utilisent leur connaissance des différents métiers du BTP pour amener les professionnels à prendre conscience de certains risques et ainsi envisager des solutions de prévention concrètes.

L'objectif des sensibilisations est de développer la culture prévention des salariés et des chefs d'entreprise.

Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de l'AMCO-BTP) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnel et le partage des cas concrets.

### Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes de l'AMCO-BTP peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins sur une problématique rencontrée ou sur un thème en particulier.

## Pourquoi faire ?

**SENSIBILISER** aux enjeux de prévention des risques au travail.

**ENCOURAGER** les professionnels à adopter des démarches de prévention des risques.

**ABORDER** des situations concrètes et des cas pratiques autour de la prévention des risques en entreprise.

**PARTAGER** son expérience avec d'autres professionnels à travers des formats d'animation collectifs.

**CONSEILLER** l'employeur sur la prévention des risques dans l'entreprise et l'aider à établir un plan d'action de prévention.

